

Mobilité durable

Une ville apaisée, accessible et mieux partagée

Depuis 2020, Chambéry a engagé une transformation profonde de ses mobilités afin de répondre aux enjeux climatiques, de sécurité et de qualité de vie. La Ville a fait le choix clair de privilégier les modes actifs et les transports collectifs, tout en maîtrisant la place de la voiture en ville. Cette politique s'est traduite par une reconquête progressive de l'espace public, une ville plus apaisée, une offre de déplacements diversifiée et une meilleure articulation avec les territoires voisins, au bénéfice de tous les habitants.

Compléter le réseau cyclable et faciliter le stationnement vélo

Malgré une culture cyclable ancienne, Chambéry souffrait de discontinuités dans la traversée du centre-ville, rendant certains déplacements inconfortables et parfois dangereux.

En lien avec l'agglomération, la Ville a réalisé des maillons cyclables manquants, attendus depuis de nombreuses années, notamment avenue des Ducs de Savoie, quai Borrel, secteur Curial - Caffé - Charléty et avenue du Comte-Vert.

En parallèle, l'offre de stationnement vélo a été massivement renforcée, avec près de 1 000 arceaux supplémentaires, la création

de parcs vélos sécurisés en ouvrage sur abonnement, ainsi que des stationnements dédiés dans les écoles.

Les déplacements à vélo sont devenus plus continus, plus sûrs et plus attractifs. En cinq ans, les flux cyclistes ont progressé de près de 40 % sur les axes aménagés, traduisant un report modal significatif vers ce mode de déplacement durable.

Reconquérir l'espace public et réduire la place de la voiture

Depuis plusieurs décennies, la voiture occupait une place prépondérante dans l'espace public, tant en circulation qu'en stationnement, au détriment des piétons, des cyclistes, de

la végétalisation et du confort urbain.

La municipalité a conduit une politique volontariste de réaménagement des espaces publics, en lien étroit avec l'agglomération pour les compétences cyclables et de transport collectif. Les projets ont visé à réduire le stationnement de surface, à modérer la circulation automobile et à rééquilibrer l'espace au profit des autres usages.

Les transformations ont concerné de nombreux secteurs structurants : boulevard du Théâtre et square Lannoy de Bissy, avenue des Ducs de Savoie et quais Borrel et Ravet, faubourg Montmélian, secteur Curial-Caffé, avenue du Général de Gaulle.

Parallèlement, la politique de stationnement a été réformée pour encourager l'usage des parkings en ouvrage, avec des tarifs préférentiels pour les résidents chambériens, et une tarification solidaire en voirie. L'offre d'autopartage Citiz a été fortement renforcée afin de proposer une alternative crédible à la possession d'un véhicule individuel.

Le centre-ville reste accessible, mais de manière plus maîtrisée. Les espaces publics sont plus lisibles, plus végétalisés et plus agréables à vivre. Le stationnement résident est facilité et plus équitable, tandis que l'autopartage permet à de nombreux ménages de se passer d'une voiture au quotidien.

Apaiser la ville : généralisation du 30 km/h

La cohabitation entre les différents usagers de la rue nécessitait une amélioration de la sécurité et une réduction des vitesses, en particulier dans les quartiers d'habitat et les secteurs fréquentés.

À partir de mars 2024, la Ville a généralisé la limitation à 30 km/h sur la quasi-totalité de son réseau de voirie, en concertation avec les conseils de quartier. Cette mesure a été accompagnée d'aménagements de sécurité, de plateaux traversants, de cheminements piétons continus, d'actions de communication et, lorsque nécessaire, de contrôles.

Un schéma directeur piéton a été engagé afin de résorber les points noirs identifiés par les habitants.

Aujourd'hui, plus de 80 % du linéaire des rues est limité à 30 km/h ou moins. La sécurité des piétons s'est améliorée, notamment dans les quartiers des Monts, du Biollay, de Bissy, de Bellevue, de Mérande ou du Covet, et la rue est devenue un espace davantage partagé.

Construire une coopération territoriale à l'échelle du bassin de vie

Les déplacements quotidiens dépassent largement les limites communales et nécessitent une organisation coordonnée à l'échelle du bassin de vie.

Chambéry s'est fortement investie dans les coopérations interterritoriales : création du SYMOS (syndicat des mobilités de l'Ouest savoyard), relocalisation de la gare routière à la Cassine, et engagement dans le projet de Service express régional métropolitain (SERM), labellisé en 2024.

La future gare routière accueillera l'ensemble des cars interurbains en connexion directe avec la gare ferroviaire. Le SERM vise à structurer un réseau de transports performant autour de trains cadencés et de lignes de bus complémentaires, offrant une alternative crédible à la voiture sur l'ensemble du territoire.



Renforcer l'offre de bus et améliorer les correspondances

Certaines dessertes de bus, notamment dans les quartiers populaires, avaient été dégradées en 2016, limitant l'attractivité des transports collectifs.

En coordination avec Grand Chambéry, l'offre de bus a été renforcée : réorganisation du réseau, création d'une 5^e ligne Chrono reliant le Biollay aux Hauts-de-Chambéry via le centre-ville, retour des bus dans certains quartiers (Les

Monts, le Biollay), amélioration du transport à la demande et développement de lignes saisonnières vers le lac du Bourget et les Bauges.

Les correspondances ont été améliorées autour du pôle d'échanges multimodal de la gare.

L'offre de bus a augmenté de 10 %, les correspondances sont plus lisibles et les transports collectifs constituent une alternative plus fiable et plus attractive à la voiture individuelle.

Les chiffres du mandat

80 % des rues limitées à 30 km/h ou moins.

- 50 % sur les abonnements des parkings en ouvrage pour les résidents chambériens.

Tarification solidaire du stationnement résident en voirie (à partir de 7,80 € / mois).

+ 1 300 m de pistes cyclables en hypercentre.

+ 40 % de fréquentation cyclable sur les axes aménagés.

3 000 arceaux vélo en 2026 (+50 %).

49 véhicules en autopartage contre 25 en 2020.

+ 10 % d'offre globale de bus.

En synthèse

La politique de mobilité durable conduite depuis 2020 a profondément transformé Chambéry. La ville est devenue plus apaisée, plus sûre et plus accessible, avec des espaces publics rééquilibrés, une place mieux maîtrisée de la voiture et des alternatives crédibles pour se déplacer autrement.

Cette stratégie cohérente, menée à l'échelle communale et interterritoriale, améliore concrètement le quotidien des habitants et prépare Chambéry à relever les défis climatiques et sociaux des prochaines années.

